

N° D'ORDRE : 2017-112

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Excusés : 1

Absents : 1

*Qui ont pris part
à la délibération : 27*

Date de convocation : 28 juin 2017.

SEANCE DU 04 JUILLET 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18H53) - M. LHOMME BERNARD - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : - MME GIOVANNELLI Marie-France à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. TOULOUSE Christian à MME MONTAGNE - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Excusée : MME BALS Fabienne

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

17- INFORMATION DE L'ATTRIBUTION DE MAPA DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE POUR LES MAPA D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 20 000 € H.T.

Dans le cadre de la délégation consentie au Maire pour les MAPA dont le montant est inférieur à 20 000 € H.T., Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de l'attribution de la consultation suivante :

- Débroussaillage des voies et terrains de la Commune
Attributaire : ARBRES ET JARDINS CONCEPT - 7 rue de Maeyer - 06300 NICE - **Montant H.T.** : 6 310,00 €.

Le Conseil délibérant :

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la réunion de la Commission de la commande publique en date du 06 juin 2017 ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à l'obligation du Maire d'information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation d'attribution des MAPA d'un montant inférieur à 20 000 H.T. ont été réalisées conformément à la réglementation.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 05 juillet 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT